

Séance du vendredi 28 février 2014

Le vingt huit février deux mille quatorze, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Paul SOURROUILLE, Maire.

Présents

Mrs SOURROUILLE Jean-Paul, DANNE Philippe, Fabien LALANNE, Didier LACAMPAGNE, Didier ROUBY, Paul VIVIER.

Mmes Danielle DEHILOTTE, TALABOT Martine, LOUVET Emmanuelle, FABRIKEZIS Fabienne, Nadine DEO, Danièle ROBIN

Secrétaire de séance

Danielle DEHILOTTE

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu du 5 décembre 2013*
2. *Approbation du compte administratif 2013*
3. *Approbation du compte de gestion 2013*
4. *Affectation des résultats*
5. *Modification du tableau des effectifs*
6. *Reconsultation du périmètre du site NATURA 2000 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats »*
7. *AICA : Adhésion de la commune au projet de construction d'un laboratoire pour le dépeçage du gibier*
8. *Aire de co-voiturage de Thion : Signature d'une convention avec le Conseil Général de la Gironde.*
9. *Questions diverses.*

A 18h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il propose de rajouter à l'ordre du jour « La signature d'une convention avec le conseil général de la Gironde pour l'aménagement d'une aire de covoiturage route de Thion et de la Forêt ».

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

I. Approbation et signature du compte rendu du 5 décembre 2013

Le compte rendu de la séance du 5 décembre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. Approbation du compte administratif 2013

Philippe DANNÉ, Adjoint, présente le compte administratif 2013 laissant apparaître un excédent de fonctionnement sur l'exercice et cumulé de 302 566.74€. La section d'investissement fait apparaître sur l'exercice un déficit de 68 015.86€, et un déficit cumulé de 84 905.85 €. Il précise que ce déficit ne tient pas compte des restes à réaliser. Mr DANNÉ soumet au vote le compte administratif 2013.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le compte administratif.

III. Approbation du compte de gestion 2013

Mr SOURROUILLE présente le compte de gestion 2013, conforme au compte administratif 2013. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

IV. Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 187 834.59€ au compte 002 et 114 732.15 au compte 1068 en recettes d'investissement, en dotations complémentaires en réserves. L'affectation des résultats proposée est approuvée à l'unanimité.

Jean Paul SOURROUILLE livre une analyse financière de la Commune. Il rappelle que la Commune a su maîtriser son budget de fonctionnement ce qui a permis de garder un niveau d'épargne nette satisfaisant au regard des moyens assez modestes de la Commune et de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. Ainsi, les charges de personnel sont restées stables toutes la mandature s'établissant à 46% des recettes de fonctionnement.

Le montant total de l'investissement est de 1 749 202.06€ sur la mandature.

L'endettement de la Commune est de 9.31%, le ratio de désendettement de 7.81 année. Ces indicateurs témoignent d'une bonne gestion financière.

V. Modification du tableau des effectifs

CONSIDERANT qu'il convient :

- de supprimer un poste et d'en créer un nouveau au tableau des effectifs pour prendre en compte les besoins du service dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
- De modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi au tableau des effectifs considérant que la modification n'excède pas 10% du nombre d'heure de service fixé par la délibération initiale.

Monsieur le Maire propose la suppression d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 17h30 et la création d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28h. Il propose également de porter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjointe technique territorial de 2ème classe à temps non complet de 28h à 30h.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide à compter du 01 mars 2014 de :
- Supprimer le poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 17h30.
- Créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28h, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.
- De porter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (28/35ème) à 30h ;
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2014.

VI. Reconsultation du périmètre du site NATURA 2000 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats »

Le site « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » a été désigné pour intégrer le réseau européen des sites Natura 2000 constitué en application de la directive « Habitats ». Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, le périmètre du site initialement défini à l'échelle 1/100 000ème a été redessiné pour tenir compte de l'échelle plus fine adoptée dans le document d'objectifs et de la volonté de faire coïncider avec les limites physiques afin d'en faciliter la prise en compte par les acteurs locaux.

Considérant que toute modification du périmètre doit être soumise à l'approbation des organes délibérant des communes et EPCI concernés, Monsieur le Maire propose d'approuver le nouveau périmètre tel qu'il résulte de la cartographie au 1/25 000ème annexée à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le nouveau périmètre du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » tel qu'il résulte de la cartographie annexée à la présente délibération au 1/25 000ème et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs se rapportant à la présente modification.

VII. AICA : Projet de construction d'un laboratoire pour le dépeçage du gibier

L'AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée) des Graves a saisi la Communauté de communes de Montesquieu au sujet de la construction d'un laboratoire intercommunal de chasse agréée qui permettrait de se mettre en conformité avec les règles de dépeçage de la venaison considérant que les déchets sont à ce jour enterrés dans les bois.

Conscient de la problématique et de l'enjeu en matière d'hygiène et autres risques sanitaires, la Communauté de communes de Montesquieu a proposé à l'AICA la cession d'un terrain (pour l'implantation d'un laboratoire de dépeçage) situé dans la zone industrielle de Migelane à Saucats contre la somme de 37 000 €.

L'AICA propose aux communes qui seraient adhérentes au projet de participer au financement de ce terrain par le versement d'une cotisation dont le montant reste à définir.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer en faveur du projet de construction d'un laboratoire intercommunal de dépeçage conforme aux normes d'hygiène en vigueur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 11 voix et une abstention de Madame Fabienne FABRIKEZIS, le principe de l'adhésion de la Commune au projet de l'AICA.

VIII. Aire de covoiturage de Thion : Signature d'une convention avec le Conseil Général de la Gironde

Dans le cadre de la mise en place du plan départemental de covoiturage, la section de la route de Thion et de la Forêt correspondant à l'ancien délaissé de la RN 1113 a été identifié comme un site de covoiturage par le centre routier départemental.

A ce titre, et considérant qu'il s'agit du domaine public Communal, le Conseil Général de la Gironde propose à la Commune d'Ayguemorte les Graves d'y aménager une aire de covoiturage.

La convention annexée à la présente délibération définit les modalités techniques, juridiques et financières de l'opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve sur le principe l'aménagement d'une aire de covoiturage route de Thion situé au niveau de l'ancien délaissé de la RN 113.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

Martine TALABOT attire l'attention sur la signalétique qui devrait mentionner que la Commune et le Conseil Général ne pourront être tenu pour responsable des dégradations. Le Conseil Municipal est favorable.

IX. Questions diverses

- Le préfet de la Gironde a déclaré par arrêté en date du 5 février 2014 l'utilité publique du projet de création d'un accès au groupe scolaire.
- Suite à la saisine de nombreux administrés, Monsieur le Maire a écrit au Service Transport du Conseil Général pour demander l'aménagement d'un arrêt du bus Transgironde sur notre commune afin de faciliter les déplacements des Ayguemortais vers Bordeaux.
- Une réunion « Bilan restauration » sera organisée avec les représentants de la SODEXO, des élus, des parents d'élèves et du personnel Communal afin d'améliorer le service de restauration qui connaît des difficultés depuis que la SODEXO n'est plus en mesure de confectionner les repas depuis la cuisine centrale de Léognan.
- Jean Paul SOURROUILLE a relancé par courrier le Président du Conseil Général de la Gironde au sujet de la dangerosité du carrefour du Petit BRETON et de l'échangeur autoroutier A 62 considérant la suspension du projet de giratoire dans le cadre du projet de LGV (copie de ce courrier a été adressé au député et au ministère des transports). Martine TALABOT donne lecture du courrier de Monsieur le Maire ainsi que des réponses du directeur des services techniques départementaux et de Monsieur SAVARY. La problématique de l'échangeur sera prise en compte en

revanche la question du Petit Breton reste toujours tributaire du Projet de LGV. L'ensemble du Conseil Municipal déplore que cette problématique majeure dépende d'un projet incertain et que la situation puisse rester ainsi pendant encore 10 ou 15 ans.

- Jean Paul SOURROUILLE tient tout particulièrement à remercier les agents recenseurs (Mademoiselle Marjorie THOMAS et Monsieur Roland MARIN) ainsi que leur coordonnateur (Monsieur Pierre Henry VIGORY) pour la qualité du travail effectué à l'occasion de la dernière campagne de recensement. Les chiffres définitifs s'établissent à 1172 habitants et près de 466 logements soit une augmentation de 20% en 4 ans. Les nouveaux chiffres entreront en vigueur en 2017. Chaque année l'INSEE ajoutera 80 habitants à sa base de données.
- Martine TALABOT tient à remercier JPS pour le travail accompli au cours de cette mandature et de la précédente. Elle lui rend hommage pour son implication, son sens de l'intérêt général et pour avoir initié, en associant toute son équipe, les grands projets dont la Commune avait besoin. Elle souhaite également remercier celles et ceux qui l'ont aidé dans sa tâche d'ajointe au niveau de l'équipe municipale mais aussi du secrétariat. Enfin pour terminer, elle gardera un bon souvenir de cette équipe qui au fil du temps a su faire preuve d'un véritable esprit d'ouverture et établir un lien de confiance.
- Philippe DANNE tient également à remercier Jean Paul SOURROUILLE pour le travail réalisé sous cette mandature. Il souligne son sens de l'intérêt général ainsi que sa vision structurante.
- A l'occasion de son dernier Conseil Municipal et pour clore cette mandature, Jean Paul SOURROUILLE tient à évoquer trois points positifs :

1. Sa rencontre avec des jeunes Ayguemortais cette semaine désireux de monter une association pour animer notre commune d'un point de vue évènementiel (culturel, sportif). Il fait allusion à ses racines paysannes et au fait que l'on récolte ce que l'on sème et y voit le résultat d'une politique tournée vers la jeunesse avec la création du PRJ en 2001 d'autant que ces jeunes sont tous issus du PRJ.
2. La population qui franchit le cap des 1000 habitants (1172) et qui fait entrer la Commune dans une nouvelle dynamique.
3. Enfin le projet de multiservice qui doit s'articuler avec le projet de développement économique de la zone des grands pins. Il est très important que ces 2 projets soient complémentaires et qu'ils ne s'opposent pas. A ce titre, il invite la future équipe municipale à engager une réflexion centrée sur les principes de l'agriculture raisonnée avec un circuit de distribution court (AMAP, groupement de producteur..) issus du mouvement altermondialiste opposé à une mondialisation trop libérale. L'organisation d'un marché fermier est un clin d'œil à ses valeurs et le succès qu'il connaît témoigne d'une prise de conscience et d'un engouement collectif pour ces principes.

Il tient à remercier chaleureusement l'ensemble du Conseil Municipal et à travers eux tous les élus qu'il a rencontrés au cours de ses 4 mandatures ainsi que l'ensemble du personnel Communal pour l'avoir aidé à conduire son mandat dans les meilleures conditions. Il souhaite bonne continuation à la future équipe municipale et les invite à être confiant, à croire en l'avenir et dans leur capacité à changer les choses.

Enfin, pour terminer, il revient sur sa décision de mettre un terme à son engagement municipal conformément à sa conviction de ne pas rester Maire plus de deux mandatures et évoque le plaisir qu'il prend à passer la main considérant qu'il s'agit d'insuffler une nouvelle dynamique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.